



## Jugement pour enfant modifiable

Par **Valérie**, le **24/06/2010** à **14:51**

Bonjour Maître,

Je suis avec mon compagnon qui a un garçon de 8 ans. Le petit bout de chou vit avec sa maman.

Lors du 1er jugement ces derniers habitaient dans le 93 et le papa devait aller le chercher et le ramener à son domicile.

Aujourd'hui ils ont déménagés dans le 77, nous habitons dans le 92.

Nous souhaitons que la maman l'emmène le samedi matin, cette dernière refuse en prétextant que dans le jugement c'était ainsi.

Sommes nous dans notre droit de repasser devant le juge et de demander à ce que la maman emmène ou ramène l'enfant lors de son we chez le papa ?

Merci beaucoup

Valérie DOLIGNON